A Versailles le 18 Jan.er 1752.

Sur les matières à lire dans les séances publiques.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Vous savés, Monsieur, que le dernier
Reglement de l'Academie porte que la
séance publique doit se tenir le premier
jeudy d'aprés Paques. Rien n'empêchera
cette année de se conformer a cette disposition.
Il s'agit pour la remplir avec honneur
de faire choix d'un nombre suffisant de
memoires ou d'observations propres a interesser
le public. Je crois qu'il seroit apropos de
commencer a recueillir ceux de ces ouvrages

IV 1187

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ARC 11
d. 22 n°1

M. Morand.

qui paroitront pouvoir occuper cette séance.
Je n'ay pas besoin de vous prevenir —
Monsieur, sur la nature des matieres qui
doivent y etre admises: celles qui sont a
la portée de tout le monde, et plus propres
a faire gouter au public l'utilité de nos
etablissemens méritent a tous égards la
préférence. Il est surtout essentiel d'en
eloigner celles qui pourroient blesser
les oreilles délicates, je veux dire, qui —
paroitroient dans l'esprit des abbés, —
Religieux et autres qui se trouvent a

cette assemblée, donner quelqu'atteinte à

la pudeur, et à la decence qu'on doit toujours

observer vis a vis du public. Ces sujets sont

tres bons a reserver pour vos seances particulieres,

mais elles ne reussissent point dans celles

ou toutes personnes peuvent etre admises.

Je pense que cette reflexion me sera

commune avec toute ceux qui voudront bien y

donner quelqu'attention.

J'ay l'honneur d'etre avec toute l'estime

et la consideration possible, Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Lamartiniere

j'ai été tres faché de ne m'estre pas trouvé chez moy. mardy dernier que vous me fites l'honneur d'y passer cela se retrouvera

[stamp: ...CIRURGIE ...]

A Monsieur

Monsieur Morand Sécretaire
perpetuel de l'Academie Royale
de Chirurgie A Paris.